

Les affres de l'allongement du délai d'accès à l'IVG

Article rédigé par *Ouest France*, le 11 décembre 2020

Source [Ouest France] Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) rend ce vendredi 11 décembre une « opinion » favorable pour un allongement de 12 à 14 semaines de grossesse du délai d'accès à l'interruption volontaire de grossesse. Il n'y a « pas d'objection éthique à allonger le délai d'accès à l'IVG de deux semaines », estime-t-il. En revanche, il défend le maintien de la clause de conscience spécifique à l'avortement.

Le 8 octobre dernier, après des débats agités de huées, broncas ou au contraire d'applaudissements... [Les députés adoptaient en première lecture une proposition de loi allongeant de 12 à 14 semaines de grossesse le délai d'accès à l'interruption volontaire de grossesse.](#)

site/infos/divers>article>pave_article_0__container__">Mal à l'aise, le ministre de la Santé, Olivier Véran, avait botté en touche, prenant une position de sagesse en s'en remettant à la position des députés. Et avait réclamé, au passage, l'éclairage du [Comité consultatif national d'éthique \(CCNE\)](#), qui se positionne aujourd'hui.

Qu'en dit-il ? Plutôt réticent *a priori*, le CCNE est finalement arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas d'objection éthique à allonger le délai d'accès à l'IVG de deux semaines.

Alors que l'Académie de médecine avait mis en garde contre le recours à des manœuvres chirurgicales qui peuvent être dangereuses pour les femmes, le CCNE estime qu'il n'existe que peu, voire pas de différence de risque pour la femme avortant entre 12 et 14 semaines de grossesse.

Il constate aussi que si le nombre d'avortements est important en France (232 244 en 2019), comparé à nos voisins, 5,3 % des femmes qui recourent à l'IVG le font durant les deux dernières semaines du délai légal. Donc un faible nombre de patientes sont concernées par des IVG tardives, précise Alexandra Benachi, gynécologue obstétricienne, rapporteuse de cette opinion du CCNE (et non avis car une partie des membres sont en cours de renouvellement).

Pourquoi allonger le délai ? Car toutes les femmes ne parviennent pas à accéder à l'IVG dans un délai proche de 12 semaines de grossesse, constate le CCNE. Et certaines sont contraintes de partir avorter à l'étranger (au Pays-Bas, au Royaume-Uni ou en Espagne) car elles ont dépassé les délais légaux. Combien ? Entre 1500 et 2 000, avance le CCNE en s'appuyant sur de récentes études. Beaucoup moins que les 5 000 régulièrement évoquées dans différents rapports. Mais ces femmes mettent en moyenne cinq semaines avant de trouver la solution et les financements pour avorter à l'étranger. Elles finissent par avorter à la 20e semaine : Les risques sont alors plus importants, pointe Alexandra Benachi.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)